

## REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS 3-17 ans 2017-2018

L'Accueil de loisirs est géré par le Centre Socioculturel AEL. Le présent règlement intérieur a pour objectif de préciser les modalités de fonctionnement. Il représente un engagement réciproque entre les familles et le Centre Socioculturel.

Pour le bon fonctionnement des activités, nous vous demandons de le respecter.

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'Accueil de Loisirs est un lieu d'accueil, de découverte, de rencontres, d'échanges et de jeux favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect des règles fondamentales de vie en société et en collectivité. Le projet pédagogique de chaque tranche d'âge est à votre disposition sur demande. Le programme d'activités par période est fourni au plus tard lors de l'inscription de vos enfants.

### MODALITES D'ACCUEIL

L'Accueil de loisirs « Les Faroupiots » accueille les enfants :

- De 4 ans révolus à 11 ans : les mercredis.
- De 3 ans révolus à 11 ans : les petites et les grandes vacances.

Les enfants de 3 ans devront avoir acquis la propreté.

L'Accueil de loisirs « JLA » (Jeunes du Lac d'Aiguebelette) accueille les jeunes :

- De 11 ans à 17 ans : les petites et les grandes vacances et sur d'autres périodes selon les projets des jeunes.

### PERIODES DE FONCTIONNEMENT

L'Accueil de loisirs « Les Faroupiots » accueille les enfants :

- Tous les mercredis de la période scolaire, en fonction des besoins des familles, soit de 8h à 18h, soit de 8h à 13h30, ou encore de 11h30 à 18h.
- Toutes les petites vacances (une semaine uniquement sur les vacances de Noël).
- Les vacances d'été de 7h30 à 18h30 et les deux dernières semaines des vacances d'été de 8h à 18h.

L'Accueil de loisirs « JLA » accueille les jeunes :

- En demi-journée de 8h30 à 12h30, de 13h30 à 17h30, ou de 18h à 22h.
- En journée de 10h à 18h, ou de 14h à 22h.
- Sur rendez-vous selon les projets

Fermeture des Accueils de loisirs deux semaines en aout et les jours fériés.

## LIEUX

L'Accueil de loisirs « Les Faroupiots » accueille les enfants sur différents lieux :

- Au Centre Socioculturel AEL : les mercredis.
- Dans des salles polyvalentes et dans des écoles du territoire ou au Centre Socioculturel AEL : les petites et les grandes vacances.

L'Accueil de loisirs « JLA » accueille les jeunes :

- Au Centre Socioculturel AEL, les activités étant organisées dans des lieux adaptés (gymnase, espaces extérieurs...).

## CAPACITE D'ACCUEIL

L'Accueil de loisirs « Les Faroupiots » accueille les enfants dans la limite de :

- 16 places (dont 8 moins de 6 ans maximum) : les mercredis.
- 32 à 40 places (dont 8 à 16 places de moins de 6 ans : les petites et grandes vacances
- 74 places (dont 24 moins de 6 ans maximum) : les vacances d'été.
- 12 ou 14 places pour les séjours selon l'âge des enfants.

L'Accueil de loisirs « JLA » accueille les jeunes dans la limite de :

- 36 places maximum.
- De 12 à 16 places pour les séjours selon les projets.

## REPAS

Ils sont fournis pour les enfants de l'Accueil de loisirs « Les Faroupiots » sur toutes les périodes. Le goûter est également fourni.

En cas de régime alimentaire particulier, **justifié par un certificat médical et dans le cas où le traiteur ne peut pas répondre à la demande spécifique**, la famille pourra fournir son propre repas. Dans ce cas une rencontre sera organisée afin d'établir le protocole d'accueil individualisé (PAI) et d'envisager une réduction tarifaire.

Pour les jeunes de l'accueil de loisirs « JLA », en règle générale, le repas n'est pas fourni. Pour les sorties en journée complète il pourra être prévu. Les familles en seront alors informées en amont.

## MATERIEL REQUIS

Les familles doivent prévoir une tenue adaptée en fonction du temps et de l'activité prévue au programme. Pour la sieste des enfants de 3 - 4 ans, elles doivent fournir un drap (de type petit lit d'enfant).

## SANTE

L'enfant ou le jeune doit être à jour des vaccins et des rappels obligatoires (DT Polio). **Les dispenses de vaccination doivent être validées par un certificat médical.**

Un enfant contagieux ne sera pas accueilli. Un enfant malade en cours de traitement médical peut être accueilli; ses médicaments lui seront délivrés uniquement sur présentation d'une ordonnance. Ils doivent être

remis en mains propres à l'animateur (trice). En aucun cas, les médicaments ne doivent être placés dans les poches ou dans le sac de l'enfant.

En cas d'urgence, les services de secours sont contactés puis les parents informés ; dans les autres cas non urgents, les parents sont contactés en premier.

En cas de maladie chronique de l'enfant un PAI (protocole d'accueil individualisé) sera établi entre les parents, le médecin traitant et le Centre Socioculturel sur la base des éléments médicaux.

### DEPART DES ENFANTS

Le responsable légal précise les noms des personnes autorisées à récupérer l'enfant et, le cas échéant, les noms des personnes non autorisées (ordonnance de jugement à fournir).

**Les personnes autorisées à récupérer les enfants de 3/6 ans doivent être majeures. Pour les enfants de 6/11 ans, elles doivent être âgées de 14 ans au minimum.**

Les enfants fréquentant « les Faroupiots » doivent être accompagnés et récupérés physiquement par un parent (ou une personne autorisée) jusqu'à leur salle d'activités.

En cas de retard important des parents et dans l'incapacité pour le Centre Socioculturel de joindre la famille ou une personne autorisée par les parents à récupérer l'enfant, il sera confié à la gendarmerie.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour inscrire un enfant à l'Accueil de loisirs, les parents doivent fournir :

- Le règlement de l'adhésion familiale (14€ pour l'année 2017 - 2018).
- Le numéro d'allocataire (CAF ou MSA) et le Quotient Familial (QF<sup>o</sup> à jour
- Par défaut l'avis d'imposition.
- Le dossier administratif d'inscription à jour.
- Une copie du carnet de vaccinations de l'enfant ou un justificatif médical en cas de non-vaccination.

A défaut de justificatifs de revenus présentés, la tarification maximale sera appliquée.

La famille autorise le Centre Socioculturel à accéder à ses données du régime général (CAF Pro).

Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les familles bénéficient d'un droit d'accès aux données les concernant. Le Centre Socioculturel conserve de manière confidentielle l'ensemble des données collectées auprès de ses adhérents et s'engage à ne pas utiliser les données dans un autre cadre que celui de l'Accueil de Loisirs.

### MODALITES D'INSCRIPTION

Les familles sont invitées à se présenter au Centre Socioculturel pour les inscriptions qui sont possibles :

Pour l'Accueil de loisirs « Les Faroupiots »

- Le mercredi : à la journée ou à la demi-journée avec repas.
- Les petites et les grandes vacances : à la journée avec repas.
- Sur certaines périodes de vacances scolaires pour un séjour de 5 jours : mini camp par exemple...

Pour l'Accueil de loisirs « JLA » :

- A l'activité sur une demi-journée ou sur une journée
- Sur certaines périodes de vacances scolaires pour un séjour de 5 jours

Les enfants et les jeunes sont inscrits par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles (pas de pré-inscription, pas de priorité par commune de résidence...).

Le Centre Socioculturel tient à jour des listes d'attente. Les familles sont informées au fur et à mesure des places se libérant.

## MODE DE FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs sont appliqués en fonction du QF (quotient familial) et de la commune de résidence. Ces tarifs figurent sur les programmes d'activités qui sont distribués aux familles à chaque période.

Pour les familles qui ne sont ni ressortissantes de la CAF ni de la MSA, le calcul du QF sera effectué sur la base de l'avis d'imposition 2016 et selon un barème de calcul validé par le Conseil d'Administration du Centre Socioculturel. Dans le cas où la famille ne fournit pas les justificatifs de revenus précités, la tarification maximale sera appliquée. Le QF peut évoluer en cours d'année et de ce fait donner lieu à une modification de la tarification à la hausse ou à la baisse, sans effet rétroactif.

La totalité du règlement est exigée à l'inscription. Un échéancier peut être mis en place selon la situation familiale et à la demande de la famille.

Les chèques vacances ANCV, les chèques et les espèces sont acceptés.

En cas d'absence injustifiée supérieure à 3 jours, le Centre Socioculturel se réserve le droit d'attribuer la place réservée à un autre enfant.

Une famille ayant contracté une dette auprès du Centre Socioculturel devra la solder avant de réinscrire son enfant.

## MODALITES DE REMBOURSEMENT

Une annulation par la famille pourra entraîner un remboursement seulement sur présentation d'un certificat médical en cas de maladie ou d'un justificatif en cas de force majeure. La demande de remboursement devra se faire par écrit et sera étudiée par une commission interne au Centre Socioculturel. Le remboursement pourra avoir lieu sous réserve que le Centre Socioculturel ait été informé en amont de l'absence de l'enfant. Une annulation par le Centre Socioculturel entraîne le remboursement total de l'activité ou un avoir.

Dans tous les cas, l'adhésion au Centre Socioculturel reste acquise.

## QUALIFICATION DU PERSONNEL

Le Centre Socioculturel respecte la réglementation de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale en terme de qualification des encadrants concernant l'accueil des mineurs et de la Protection Maternelle et Infantile en ce qui concerne l'accueil des enfants de moins de 6 ans. Les animateurs et les agents de service sont sous la responsabilité des responsables de l'ALSH.

Le responsable de l'Accueil de loisirs « Les Faroupiots » est en cours de recrutement.

Le responsable de l'Accueil de loisirs JLA est Pierre JUPIN.

En leur absence, vous pouvez demander Christophe CHAVANEL ou un autre membre de l'équipe du Centre Socioculturel.

## DIVERS

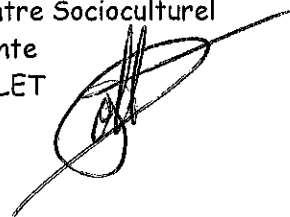
**En inscrivant mon enfant à l'Accueil de loisirs, je l'autorise à participer à toutes les activités, y compris dans le cadre de sorties en groupe, et à être transporté dans les véhicules du Centre Socioculturel ou dans des autocars affrétés par des compagnies de transport.**

En cas de problème grave de comportement d'un enfant ou d'un jeune, le Centre Socioculturel se réserve le droit de l'exclure provisoirement ou définitivement en concertation avec les parents.

Le Centre Socioculturel n'est pas responsable des objets de valeur des enfants et des jeunes (téléphone mobile, baladeurs, bijoux...) notamment en cas de perte ou de vol.

Fait à Novalaise, le 30 aout 2017

Pour le Centre Socioculturel  
La Présidente  
Laure POLLET



✂.....

Je soussigné(e).....  
parent de l'enfant.....

atteste avoir reçu ce jour, le règlement intérieur 2017 - 2018 de l'Accueil de loisirs 3/17 ANS.

Fait à Novalaise, le :

Signature des Parents :